

Ensuite, monsieur le Président, je crois que le premier ministre, en réponse à une question d'un député siégeant de ce côté-ci, a mentionné, je crois, une certaine prime de 153 \$ qui est versée aux membres de l'autre endroit. Il importe de noter, monsieur le Président, selon la page 1835 du *hansard* de l'autre endroit, que cette motion en vue d'une hausse de traitement a été présentée par l'ancien vice-premier ministre conservateur de Terre-Neuve, le sénateur William Doody. Le premier ministre devrait voir à présenter correctement les faits.

**M. le Président:** Le ministre demande-il la parole sur le même sujet?

**L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports):** Si vous me permettez, monsieur le Président, je dépose avec plaisir la lettre que j'ai citée, comme suite à la demande formulée à cet effet.

#### LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

**M. Bill Casey (Cumberland—Colchester):** Monsieur le Président, il m'est arrivé à plusieurs reprises de vouloir poser une question. Il semble que les ministériels n'aient pas souvent l'occasion de poser des questions, bien que nous soyons en plus grand nombre. C'est l'un des moyens auxquels nous avons recours dans l'exercice de notre travail, pour assurer la défense de nos électeurs.

Je me demande si monsieur le Président pourrait préciser ce que permet le Règlement en ce qui concerne les questions pouvant être posées par les députés du parti au pouvoir.

**M. le Président:** Je sais que le député tentait d'avoir la parole et qu'il n'était pas le seul. J'ai précisé au député que s'il prend la parole demain, je me souviendrai qu'il la voulait également aujourd'hui.

J'ai 45 minutes à consacrer à ces questions. Les gens se bousculent aujourd'hui à la Chambre pour avoir la parole. Je fais de mon mieux.

Ce que les députés constateront, c'est que lorsqu'un député se voit refuser le droit de parole un jour, je m'efforce de lui accorder la parole dans les jours qui suivent. Je fais de mon mieux pour que tous aient les mêmes possibilités. Ce n'est pas facile, et je demande la collaboration des députés.

Je sais que le député veut soulever une question importante. Je sais également que lorsqu'un député ne peut

#### *Recours au Règlement*

prendre la parole, il lui est difficile de bien servir ses électeurs. J'en suis tout à fait conscient.

La parole est au vice-premier ministre.

#### LES PROPOS D'UN SÉNATEUR

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture):** Monsieur le Président, j'interviens pour une affaire très grave que l'on vient tout juste de me signaler et qui mérite votre attention et celle de tous les députés de la Chambre.

Je crois que la question que je m'appête à soulever touche aux privilèges des députés. Il s'agit de commentaires que je trouve très offensants et fort troublants. Plus important encore, cette affaire concerne une personne qui représente le fondement même de notre démocratie parlementaire, à savoir Sa Majesté la reine du Canada.

Il s'agit de l'interview que le sénateur Hébert a accordée aux animateurs Jean-Pierre Ferland et Pierre Nadeau au réseau TVA-CHOT, le 30 septembre à 19 h 30. Cette interview s'est déroulée en français et je vais donc traduire les propos incriminants en anglais. On traitait des questions de l'heure débattues au Parlement, plus particulièrement de la TPS. Voici ce que le sénateur Hébert a déclaré.

**Mme Copps:** Il n'oserait pas parler français.

**M. Mazankowski:** C'est vrai que je ne parle pas français et et je le regretterai toute ma vie.

Le sénateur Hébert a dit que rien n'empêchait les sénateurs de modifier la mesure dont le Sénat est saisi, ce qui aurait été inutile parce qu'elle est trop mauvaise, ou d'en empêcher l'adoption, ce qu'ils avaient l'intention de faire jusqu'à ce que le premier ministre s'en aille soudoyer la reine. Ses paroles précises ont été «soudoyer la reine». J'ai vérifié dans le dictionnaire ce que voulait dire «soudoyer». Cela veut dire embaucher, retenir les services d'un assassin ou donner un pot-de-vin.

Je crois fermement que ces commentaires sont injustifiés et constituent même une attaque vulgaire et répugnante contre la reine du Canada, et aussi contre le premier ministre du Canada. J'espère que dans l'intérêt de nos traditions parlementaires, et je sais que la question...

**M. le Président:** Je sais que le vice-premier ministre veut aider la Chambre et la présidence, mais je ne sais pas trop bien quelle réparation il demande et j'ignore si je